

Guide pratique sur les
**Risques
Majeurs**

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS



AJACCIO
CITÀ D'AJACCIU



Tous acteurs de notre sécurité

Le patrimoine naturel de la Ville d'Ajaccio est des plus remarquables. Une ressource en eau abondante, un relief varié, un climat méditerranéen agréable... À ces atouts exceptionnels nous devons toutefois associer des risques. En effet, les phénomènes météorologiques, le changement climatique, l'activité humaine peuvent amener les incendies aux portes de la ville, des inondations ou tout autre événement soudain. Pour ma ville, pour mon territoire, je veux le meilleur et toutes mes actions ainsi que celles de mon équipe municipale sont guidées par cette exigence, de surcroît quand il s'agit de protéger la population.

Afin que vous soyez informés du diagnostic des risques existants sur notre commune, j'ai souhaité que les services de la Ville d'Ajaccio réalisent ce document d'information communal sur les risques majeurs (Dicrim). Cette démarche constitue une volonté de transparence à l'égard de la population pour que chacun d'entre nous devienne acteur de sa propre sécurité. Plus qu'un état des lieux, ce document décline les mesures de prévention et de sauvegarde à adopter en cas d'événement présentant un risque majeur.

Conservez précieusement ce document et n'hésitez pas à vous y reporter dès lors qu'un tel événement s'imposera à vous, tout en faisant confiance et en vous appuyant sur les acteurs œuvrant à la sécurité de la population.

Je profite de cette place qui m'est offerte pour remercier vivement les services communaux, les services de la préfecture de Corse-du-Sud en charge des risques et de la Sécurité publique, le Service d'Incendie et de Secours de Corse-du-Sud, le Service d'Aide Médicale Urgente (Samu), Météo France ainsi que les associations caritatives qui œuvrent chaque jour à garantir cette sécurité avec implication et grand professionnalisme.

Stéphane SBRAGGIA

Maire d'Ajaccio et président de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien



Agir et anticiper



La sécurité est l'affaire de tous, mais il revient aux collectivités et aux acteurs locaux de prévenir et sensibiliser la population à l'ensemble des risques qui

impactent notre territoire.

C'est dans ce souci d'information et de prévention, que nous avons mis à jour ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (Dicrim), conformément à la réglementation en vigueur.

Cette brochure permet d'acquérir les bons réflexes pour être acteur de sa propre sécurité et tenir efficacement sa place dans l'effort collectif de protection et de défense de la population.

Les dernières années nous ont hélas démontré que les phénomènes météorologiques, qui touchent l'ensemble du bassin méditerranéen, sont de plus en plus fréquents et intenses. Ils invitent à une vigilance accrue. Ce Dicrim porte une attention toute particulière à ce risque et met l'accent sur l'ensemble des systèmes d'alerte mis en place par la Ville et ses services à destination de la population.

Je vous invite à lire attentivement ce document et à le conserver précieusement. La sécurité doit être une préoccupation de tous.

Nicole OTTAVY

Adjointe au maire d'Ajaccio
déléguee à l'Urbanisme et au Logement, à l'Aménagement Urbain

Sommaire

INFOS GÉNÉRALES

- 4 Risques majeurs
- 5 Alerte et bons réflexes
- 6 Les services de secours
- 7 Le rôle de chacun
- 27 Prévoyance

RISQUES NATURELS

- 8 Le risque inondation 
- 10 Le risque tempête et vent violent 
- 12 Le risque feu de forêt 
- 14 Le risque canicule 
- 16 Le risque grand froid 
- 18 Le risque mouvement de terrain 
- 19 Le risque sismique 

RISQUES TECHNOLOGIQUES

- 20 Le risque transport de matières dangereuses 
- 21 Le risque rupture de barrage 
- 22 Le risque industriel 

AUTRES RISQUES

- 24 Le risque sanitaire 
- 26 La menace terroriste 

Document approuvé par délibération du Conseil Municipal n° 2021-240 / le 27-09-21



Risques majeurs



Le « **Risque Majeur** » est un évènement particulièrement brutal et imprévisible engendrant de graves conséquences sécuritaires relevant d'enjeux aussi bien humains, matériels, économiques qu'environnementaux.

► Il peut être d'origine naturelle ou technologique.

► Sa fréquence d'apparition est faible.

Sa prévention



La prévention des risques majeurs consiste à s'adapter à ces situations de crise pour réduire, autant que possible leurs conséquences prévisibles et les dommages potentiels.

Pour cela, un ensemble de précautions nécessaires est mis en place, englobant des règles de vigilance et des systèmes d'alerte, l'information sur de bonnes pratiques à adopter au quotidien et l'anticipation des moyens de préparation aux situations d'urgence.

Principales familles de risques majeurs

- **Les risques naturels** liés aux phénomènes météorologiques qui peuvent faire peser des menaces sur les populations, les ouvrages et les équipements.
- **Les risques technologiques** liés à l'activité humaine pouvant avoir des conséquences graves aux plans humain, matériel, sanitaire et environnemental.
- **Les risques sanitaires** liés aux phénomènes naturels mais surtout à l'activité humaine, menaçant directement la santé des populations de façon immédiate ou bien à long terme.
- **La menace terroriste** visant l'intégrité de la sécurité des nations et des peuples sous couvert de revendications idéologiques extrémistes à fondement politique ou religieux.

Alerte et bons réflexes

Lors d'une menace ou d'un événement majeur mettant en jeu la sécurité des citoyens, le Système d'Alerte et d'Information à l'ensemble de la population est lancé sur la commune.

- Signal National d'Alerte (SNA)
- Système de téléalerte à la population
- Panneaux électroniques d'information
- Voiture communicante
- Affiches, tracts, supports visuels...etc.



Le SNA signal national d'alerte est un signal sonore qui permet d'informer la population à proximité d'un danger imminent en un minimum de temps. Ces sirènes sont testées chaque premier mercredi du mois à 12h afin de vérifier l'état de leur fonctionnement. Ce signal sonore ne donne pas la nature du danger encouru.

► Il appartient à chacun d'avoir le réflexe de s'informer.



Consignes générales de sécurité

AVANT

- Prévoir les équipements de première nécessité
- S'informer en mairie
- S'organiser et anticiper

PENDANT

- S'informer pendant la crise
- Évacuer ou se mettre à l'abri (suivant la nature du risque)
- Ne téléphoner qu'en cas d'urgence
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école

APRÈS

- S'informer après la crise
- Apporter une première aide aux sinistrés
- Évaluer les dégâts



- Le site internet et les réseaux sociaux de la commune
- Les radios locales
- La chaîne de télé locale

Les services de secours

 **15** LE SAMU ► malaise ou problème d'origine médicale

 **17** POLICE SECOURS ► agression ou infraction

 **18** LES SAPEURS POMPIERS ► accident sur la voie publique ou situation de péril

 **112** NUMÉRO D'URGENCE EUROPÉEN ► victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne

 **114** URGENCES POUR MALENTENDANTS ET SOURDS ► numéro accessible par sms et par fax

Si je me trompe de service de secours?

En France, les numéros d'urgence sont gratuits et interconnectés.

Le Centre de Traitement des Appels (CTA) évalue la situation pour mobiliser le service approprié sur l'intervention.

Informations à communiquer ➔

Qui suis-je?

Vous êtes victime, témoin...

Où suis-je?

Donnez l'adresse précise de l'endroit où les services doivent intervenir surtout si vous n'êtes pas sur place.

Pourquoi j'appelle?

Précisez les motifs de votre appel : Inondation, feu, accident...

Où peut-on vous joindre?

Donnez votre numéro de téléphone.



NE RACCROCHEZ JAMAIS EN PREMIER!!!

Le rôle de chacun

LES SERVICES DE SECOURS



- interviennent sur la zone sinistrée.

LE MAIRE



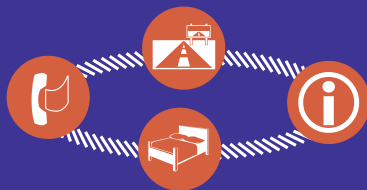
- active le Plan Communal de Sauvegarde et assure avec son équipe les mesures de protection de la population.

LE PRÉFET



- si le sinistre dépasse les capacités de la commune ou s'il touche plusieurs communes, le préfet se substitue au maire et active le plan ORSEC.

LES SERVICES MUNICIPAUX



- s'organisent à travers des missions diverses: logistique, plan de circulation, hébergement d'urgence, information....

LES ENSEIGNANTS À L'ÉCOLE



- mettent en sécurité les élèves conformément au Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) de l'établissement.

LES MÉDIAS LOCAUX



- radio, télévision, plateformes web... diffusent les consignes de sécurité et informent de l'évolution de la situation.



Le risque inondation

+ d'info sur les repères de crues ▶



L'inondation

est une submersion temporaire qui intervient plus ou moins rapidement sur des lieux qui ne sont habituellement pas submergés.

La commune est classée **Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI)** en raison du nombre et de l'importance des enjeux exposés à ce risque.

À Ajaccio, les inondations sont principalement provoquées par des pluies importantes, durables et localisées appelées cévenoles. Il s'agit d'épisodes méditerranéens.

des mesures pour lutter

- Radars et vigilance météorologique
- Exutoires
- Bassins de rétention
- Campagnes de sensibilisation





ATTENTION AUX PLAQUES D'ÉGOUTS QUI PEUVENT SE SOULEVER ET CRÉER DES FOSSES

L'implantation d'infrastructures dans les zones inondables accentue le risque d'inondation. Cela modifie les conditions d'écoulement (imperméabilisation et ruissellement), tout en diminuant les champs d'expansion des crues.

Secteurs particulièrement concernés

Les Salines,
Pietralba, Saint
Joseph, les Cannes et
Campo dell'Oro

Consignes spécifiques

AVANT

- Repérer une zone sécurisée au-dessus des PHEC (Plus hautes eaux connues)
- Installer les mesures de protection (batardeaux, occultations, etc.)
- Mettre hors d'eau les objets sensibles
- Couper les réseaux (gaz, électricité, eau)

PENDANT

- Monter à pied dans une zone hors d'eau
- Ne pas accéder à un local ou parking souterrain pour sortir son véhicule ou des objets de valeurs
- Limiter les déplacements en véhicule
- Ne pas marcher ou s'engager en voiture dans les rues inondées

APRÈS

- Vider le surplus d'eau
- Aérer et sécher la maison
- Utiliser des gants pour nettoyer
- Remettre en route les installations de chauffage dès que possible
- Ne rétablir le courant que si l'installation est sèche



- Le site internet et les réseaux sociaux de la commune
- Les radios locales
- La chaîne de télé locale



Le risque tempête et vent violent

On parle de **tempête** lorsqu'une perturbation atmosphérique génère des vents qui dépassent 89 km/h.

Ces vents violents s'accompagnent de fortes précipitations et parfois d'orages.
(cf: risque inondation pages 8-9).

Les tempêtes surviennent surtout au cours des mois d'automne et d'hiver.

Consignes spécifiques

AVANT

- Vérifier l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord
- Se mettre à l'abri et fermer portes et fenêtres
- Débrancher les appareils électroniques
- S'éloigner du bord de mer, des lacs et ne pas se promener en forêt
- Stopper toute activité de plein air et annuler toute sortie en mer ou en rivière

PENDANT

- Limiter les déplacements et n'évacuer qu'à la demande des secours
- En extérieur, rester vigilant aux chutes possibles d'objets et végétaux divers

APRÈS

- Réparer ce qui peut l'être sommairement
- Prendre des nouvelles de ses voisins
- Couper les branches et les arbres instables
- Ne pas intervenir sur les toitures et ne toucher en aucun cas à des fils électriques tombés au sol



- Le site internet et les réseaux sociaux de la commune
- Les radios locales
- La chaîne de télé locale

Une carte de Vigilance Météorologique
est élaborée 2 fois par jour à 6h00 et 16h00
et informe sur les phénomènes
météorologiques dangereux
dans les 24 heures.

Niveau de vigilance météo ▶



▶ Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes exceptionnels sont prévus



▶ Soyez très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus



▶ Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique.



▶ Pas de vigilance particulière



**TOUJOURS EN MÉMOIRE LA TEMPÊTE DU 14 OCTOBRE 2016 QUI A FAIT 28 BLESSÉS,
LA TEMPÊTE ADRIAN 30 OCTOBRE 2018 AVEC UN VENT AU PIC DE 189 KM/H
ET LA TEMPÊTE DU 18 AOÛT 2022 QUI A PROVOQUÉ 5 DÉCÈS SUR LA CÔTE OUEST.**



Le risque feu de forêt

Un feu de forêt peut être d'origine naturelle ou humaine.

Bien que les incendies de forêt soient beaucoup moins meurtriers que la plupart des catastrophes naturelles, ils ont un impact non négligeable au niveau économique et environnemental.

► Les conditions climatiques, la température, l'humidité de l'air, la vitesse du vent, l'ensoleillement, la teneur en eau des sols, le type de végétation sont autant de facteurs qui influencent fortement la capacité d'inflammation et la propagation du feu.

► La topographie (pente, orientation...) peut aussi jouer un rôle favorable ou non dans la propagation du feu.

■ Obligation légale de débroussailler

Code forestier art. L.131-10 et arrêtés préfectoraux n° 2012338-004 du 3 décembre 2012

Le débroussaillage permet par l'absence de combustibles végétaux de diminuer l'intensité du feu, limitant ainsi son impact sur les bâtiments. Il permet également de faciliter l'intervention des pompiers.

► Périmètre de 50 m autour des bâtiments à débroussailler par les propriétaires.

Sa prévention



**ATTENTION LE RISQUE EST PRÉSENT TOUT AU LONG DE L'ANNÉE
MÊME EN SAISON HIVERNALE**

Consignes spécifiques

AVANT

- Respecter les arrêtés préfectoraux d'emploi du feu
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels, etc.)
- Débroussailler régulièrement
- Ne pas stocker de matières inflammables à proximité de l'habitation
- Ne pas fumer dans les forêts et les espaces naturels
- Nettoyer les toitures et gouttières

PENDANT

- Dans la nature, s'éloigner du feu
- S'abriter dans un bâtiment et fermer les portes et les volets
- Boucher les entrées d'air
- Respirer à travers un linge humide
- Se préparer à l'évacuation : n'évacuer que sur ordre des autorités

APRÈS

- Éteindre les foyers résiduels
- Prendre des nouvelles de ses voisins



- Le site internet et les réseaux sociaux de la commune
- Les radios locales
- La chaîne de télé locale



Le risque canicule

Le risque canicule est caractérisé par une période de fortes chaleurs pouvant durer plusieurs jours.

- ▶ De nombreux facteurs peuvent aggraver ces phénomènes, dont la pollution.
- ▶ Le principal risque est la déshydratation, en particulier pour les personnes âgées et les enfants en bas âge.



PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES EN CAS DE FORTE CHALEUR :

**+ de 65 ans | Personnes handicapées ou malades à domicile
Personnes dépendantes | Femmes enceintes | Enfants**

PERSONNES ÂGÉES ET/OU HANDICAPÉES

- inscription au centre intercommunal d'action sociale (C.I.A.S.)

Sa prévention

- Permet une intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas d'activation du niveau « alerte canicule ».

3, rue Soeur Alphonse | cias@ca-ajaccien.fr | 04 95 51 52 88

En cas de malaise

- Appeler le SAMU 15

Comment s'informer ?

- Le site internet et les réseaux sociaux de la commune
- Les radios locales
- La chaîne de télé locale

Consignes à respecter

- Se tenir informé
- Se rafraîchir et boire régulièrement
- Donner de nos nouvelles si l'on est personne vulnérable
- Fermer les rideaux et les volets exposés au soleil
- Rester à l'ombre et dans les bâtiments

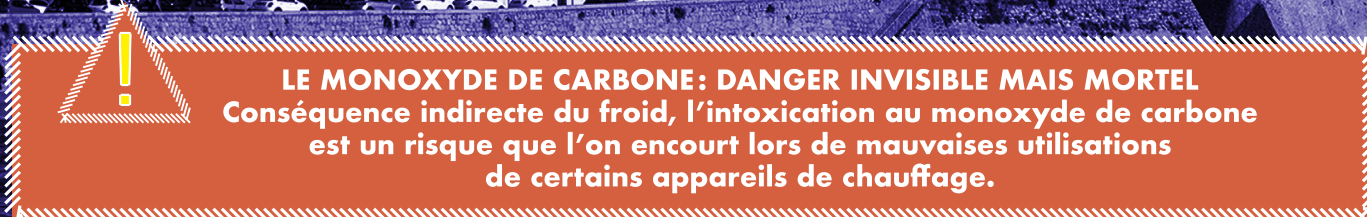


Le risque grand froid

Le risque grand froid est un épisode de temps froid où les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région. Parfois ces vagues de froid sont accompagnées d'épisodes neigeux et verglaçant amenant à perturber le trafic routier ou occasionner des dommages sur les infrastructures.

À Ajaccio, l'hiver est en général clément, mais parfois des vagues de froid sont observées.

- Lorsque le risque est avéré, la commune met en place des centres d'hébergement pour les personnes les plus démunies.
- Le principal risque est l'hypothermie, en particulier pour les personnes vulnérables.



LE MONOXYDE DE CARBONE: DANGER INVISIBLE MAIS MORTEL
Conséquence indirecte du froid, l'intoxication au monoxyde de carbone est un risque que l'on encourt lors de mauvaises utilisations de certains appareils de chauffage.

Éviter les intoxications au monoxyde de carbone



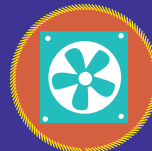
► Placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments



► Ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage: cuisinière, barbecue, brasero...



► Respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion (ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu)



► Veiller à une aération et à une ventilation correctes des lieux et ne jamais boucher les entrées et sorties d'air

Signaler une personne en détresse

■ Appeler le SAMU 15 ou bien le SAMU SOCIAL 115

Comment s'informer ?

- Le site internet et les réseaux sociaux de la commune
- Les radios locales
- La chaîne de télé locale

Consignes à respecter

- Se tenir informé
- Donner de nos nouvelles si l'on est personne vulnérable
- Éviter de sortir le soir
- Limiter nos déplacements
- Limiter l'utilisation de chauffages d'appoint



Le risque mouvement de terrain

Les mouvements de terrain sont des phénomènes géologiques plus ou moins brutaux qui se manifestent sous plusieurs formes: effondrement, chute de blocs, déformation, coulée de boue, ravinement, affaissement...

► Ces phénomènes sont généralement localisés et sont favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

► À Ajaccio, le risque mouvement de terrain est présent principalement sur sa partie Ouest (hauteurs de la Ville, zone du Salario et Casteluccio, et reliefs surplombant la route des Sanguinaires).

► La prévision de ce type de risque reste difficile à réaliser tant il dépend de la prise en compte de beaucoup de paramètres: nature du phénomène, périmètre de prescription, indices géomorphologiques, pente, lithologie...

► En cas de risque trop important, la population peut être contrainte d'évacuer pour des raisons de sécurité. La commune hébergera la population évacuée dans les centres d'hébergement prévus à cet effet.

Consignes spécifiques

AVANT

- Signaler l'apparition de fissures, affaissements, frontis, blocs en surplomb d'une falaise, blocs désolidarisés d'une paroi, modifications des constructions (écoulement anormal de l'eau, fissures...)

PENDANT

- S'éloigner au plus vite de la zone dangereuse
- Ne pas revenir sur ses pas
- Ne pas prendre l'ascenseur
- À l'extérieur, s'abriter derrière un obstacle (rocher, arbre, etc.)

APRÈS

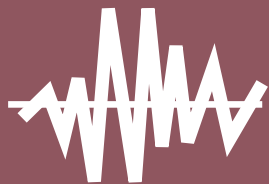
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- Empêcher l'accès au public



- Le site internet et les réseaux sociaux de la commune
- Les radios locales
- La chaîne de télé locale



PREMIERS SIGNES PRÉCURSEURS
FISSURES MURALES, POTEAUX PENCHÉS, TERRAINS ONDULÉS OU FISSURÉS



Le risque sismique

Un tremblement de terre (ou séisme) est une fracturation brutale des roches, le long de failles en profondeur de la terre. Cette rupture s'accompagne d'une libération soudaine d'énergie qui se traduit, en surface, par des vibrations, plus ou moins importantes du sol.

- ▶ Un tel événement peut provoquer la destruction des bâtis, des réseaux routiers, des glissements de terrain...
- ▶ La force d'un séisme ou magnitude se mesure en indice sur l'échelle de Richter.
- ▶ L'intensité est, quant à elle, associée au lieu d'observation et aux dégâts générés.

■ La Corse est classée
en zone sismique de niveau 1
correspondant au niveau le plus bas

Le territoire national est divisé en 5 zones de sismicité
(Art. R563-4 Code de l'Environnement)

1	2	3	4	5
très faible	faible	modérée	moyenne	forte

Consignes spécifiques

AVANT

- Repérer les points de coupures (gaz, eau et électricité)
- Fixer les appareils et meubles lourds
- Ne pas placer d'objets lourds en hauteur



PENDANT

- Se mettre à l'abri près d'une structure porteuse solide ou sous un meuble solide
- S'éloigner des fenêtres
- S'éloigner des fils électriques et de toutes structures pouvant s'effondrer
- Protéger sa tête avec ses bras
- Ne pas allumer de flammes

APRÈS

- Se méfier des répliques
- Sortir avec précaution du bâtiment
- Vérifier l'eau, l'électricité et le gaz : en cas de fuite de gaz, ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités
- Si l'on est bloqué sous les décombres, signaler sa présence en frappant sur un objet
- Ne pas allumer de flammes
- Ne pas emprunter les ascenseurs



- Le site internet et les réseaux sociaux de la commune
- Les radios locales
- La chaîne de télé locale



Le risque transport de matières dangereuses

Le risque de transport de matières dangereuses (TMD),

est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières pouvant entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement. Celles-ci peuvent être transportées par voie routière ou maritime, par des canalisations...

► Les principaux dangers liés au TMD sont l'explosion, l'incendie, la diffusion d'un nuage toxique ou la fuite d'un liquide polluant.

La ville d'Ajaccio est traversée par 3 grands axes routiers importants (T20, T22 et T40) par lesquels transitent des camions citernes transportant des hydrocarbures



Signalisation transport matières dangereuses

336
1230

- N° d'identification du danger
- N° d'identification de la matière



► Exemple symbole type de danger

N°2.1 Gaz inflammable et non toxique

Consignes spécifiques

AVANT

- Savoir identifier un convoi de marchandises dangereuses : connaître la signification des panneaux et des plaques d'affichage
- S'informer de l'existence du risque

PENDANT

- Baliser les lieux pour éviter tout suraccident
- Dans le message d'alerte, préciser : le lieu exact, le moyen de transport impliqué, la présence ou non de victimes, la nature du sinistre, les numéros présents sur la plaque signalétique orange

APRÈS

- En cas d'irritations, se rincer et se laver
- Changer de vêtements
- Aérer le local utilisé pour se confiner

► Tous les panneaux de signalisation sur www.gouvernement.fr/risques/transport-de-matieres-dangereuses



- Le site internet et les réseaux sociaux de la commune
- Les radios locales
- La chaîne de télé locale



Le risque rupture de barrage

Une rupture de barrage correspond à une destruction partielle ou totale de l'ouvrage et entraîne la formation d'une onde de submersion.

► Le risque de rupture est heureusement extrêmement faible y compris en cas de séisme.

Le risque de rupture partielle ou totale de cet ouvrage est peu probable.

Le barrage est soumis à une surveillance continue par les services d'EDF. Une auscultation hebdomadaire est réalisée par l'exploitant. Ainsi qu'une inspection annuelle par les services de l'Etat (DREAL) pour maintenir la sûreté de l'infrastructure.

Aménagement hydroélectrique de Tolla

La plus grande retenue d'eau du département.

► Lorsque la tenue de l'ouvrage est compromise, les populations situées dans la zone de proximité immédiate sont alertées par un signal sonore spécifique de type «corne de brume», déclenché par l'exploitant du barrage sous instruction du Préfet.

► Les premiers mercredis des mois de mars, juin, septembre et décembre à 12h15, les sirènes font l'objet d'un exercice

Consignes spécifiques

AVANT

- Connaître le signal spécifique en cas de rupture de barrage
- Connaître les points de regroupement, les moyens et itinéraires d'évacuation

PENDANT

- Gagner rapidement les points hauts les plus proches
- Ne pas revenir sur ses pas
- Couper les alimentations de gaz et d'électricité

APRES

- Attendre les consignes des autorités avant de regagner son domicile
- Prendre des nouvelles de ses voisins

Signal d'exercice ►

12 secondes



Signal d'alerte ►

2 minutes



- Le site internet et les réseaux sociaux de la commune
- Les radios locales
- La chaîne de télé locale



Le risque industriel

Le risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates et graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement.

► Les principaux dangers liés à l'activité industrielle sont l'explosion, l'incendie, la diffusion d'un nuage toxique ou la pollution.

► Les sites SEVESO relèvent d'une politique européenne commune en matière de prévention des risques industriels majeurs. Elle impose des réglementations strictes visant à prévenir les risques d'accident et leurs conséquences.

Cette réglementation fait suite à la tristement célèbre catastrophe qui s'est produite en juillet 1976 au Nord de l'Italie sur un site SEVESO. Un nuage d'herbicide avait provoqué l'hospitalisation de nombreuses personnes et la mort de plusieurs dizaines de milliers de têtes de bétail.



En cas d'incident, les habitants présents dans ces zones peuvent être amenés à évacuer ou à se confiner, en fonction de la nature, de l'ampleur et de la proximité de l'événement.

Ajaccio - 4 sites SEVESO

Loretto: LOREGAZ ENGIE (propane),
Ricanto: Centre emplisseur ANTARGAZ butane et propane,
Vazzio: EDF Centrale thermique au fioul lourd,
Dépôt Pétrolier de la Corse (DPLC) hydrocarbures

Consignes spécifiques

AVANT

- S'informer de l'existence du risque
- Bien connaître le signal d'alerte pour le reconnaître le jour de la crise
- Estimer sa propre vulnérabilité par rapport au risque (distance avec l'installation, nature des risques...)

PENDANT

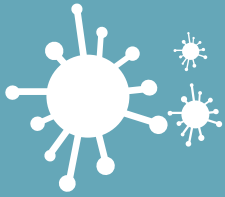
- S'éloigner de la zone de danger
- Fuir et se mettre à l'abri
- S'éloigner des vitres et ouvertures et se protéger de toute projection (risque explosion)

APRÈS

- Attendre le signal de fin d'alerte
- Aérer le local utilisé pour la mise à l'abri
- Suivre les consignes des autorités concernant la consommation d'eau et d'aliments issus de zones contaminées



- Le site internet et les réseaux sociaux de la commune
- Les radios locales
- La chaîne de télé locale



Le risque sanitaire

Le risque sanitaire est un risque immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé d'un individu ou d'un groupe d'individus.

► Les risques sanitaires susceptibles d'affecter la santé de la population peuvent résulter: d'agents infectieux (virus, bactéries...) ou encore de polluants atmosphériques (particules fines).

► Les risques infectieux peuvent potentiellement entraîner une contamination de la population.

► En cas de pollution atmosphérique aux particules fines, les personnes sensibles (enfants, personnes âgées, asthmatiques) doivent redoubler de vigilance.

Risque infectieux

► Des gestes simples comme le lavage régulier des mains avec de l'eau et du savon ou une solution hydroalcoolique, le port d'un masque, la distanciation physique permettent de limiter la transmission des maladies.

► Campagne gestes barrières COVID-19

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Eviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et éviter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

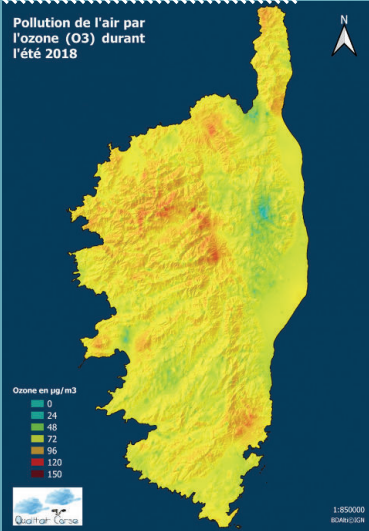


0 800 130 000

(appel gratuit)

Pollution atmosphérique

Pollution de l'air par l'ozone (O3) durant l'été 2018



► La ville d'Ajaccio est concernée par les problématiques liées à la pollution atmosphérique. Les sources d'émission sont diverses (transports, industries...). De manière naturelle, Ajaccio est touchée par les poussières transportées par le vent sirocco. En période estivale, la pollution est accentuée par les activités touristiques et l'augmentation du trafic maritime. Les pollutions atmosphériques peuvent également résulter d'épisodes de forte concentration de pollens, de fumées provenant de feux de forêt, de particules de sable véhiculées par les vents.

Mesures de prévention

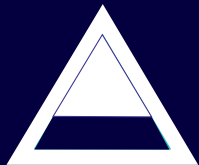
Dès le seuil de particules fines atteint, les personnes les plus sensibles doivent éviter les activités physiques, éviter de sortir durant les heures chaudes de la journée et éviter de marcher à proximité d'une route.
En cas de pandémie, les autorités peuvent prendre des mesures drastiques en fonction de la gravité du risque, allant jusqu'au confinement total de la population.

Comment s'informer ?

- Le site internet et les réseaux sociaux de la commune et du gouvernement
- Les radios locales et nationales
- Les chaînes de télé locales et nationales
- Voitures communicantes

Consignes à respecter

- Se tenir informé
- Appliquer les recommandations sanitaires conseillées par les autorités adaptées au risque encouru



La menace terroriste

La menace terroriste prend des formes diverses à travers le monde tant ses revendications peuvent être variées (politiques, religieuses, idéologiques...). Son évolution constante la rend particulièrement difficile à appréhender et se maintient durablement à un niveau élevé à l'échelle nationale.

- Depuis l'attentat contre Charlie Hebdo le 7 janvier 2015, la France mène une action ferme et résolue pour lutter contre le péril terroriste.
- C'est à travers le dispositif national permanent de surveillance du territoire **Vigipirate** que la sécurité dans les transports et les lieux publics est assurée.



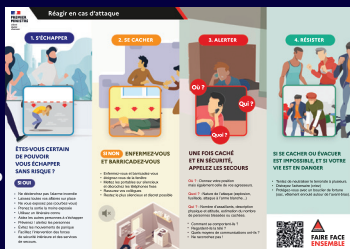
- Outil central de lutte contre le terrorisme, il relève au Premier ministre de le déclencher.
- Il associe tous les acteurs nationaux à une démarche de vigilance, de prévention et de protection continues.
- Classé en 3 niveaux: «vigilance», «sécurité renforcée-risque d'attentat» et «urgence attentat» le dispositif monte en puissance afin de s'adapter à la situation.

Comment s'informer ?

- Les sites internet et les réseaux sociaux de la commune et du gouvernement
- Les radios locales et nationales
- Les chaînes de télé locales et nationales

Consignes à respecter

- Se tenir informé
- Contribuer par son comportement à la vigilance, à la prévention et à la protection de la collectivité
- Connaître les réactions à avoir en fonction de la situation en cas d'attaque (voir affiches gouvernementales)
- S'échapper du lieu à risque
- Se cacher (voir affiches gouvernementales)
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école
- Alerter les services de secours 17 (police) ou 112 (secours européens) ou 114 (urgences malentendants et sourds)



Prévoyance

La préparation à la gestion de crise est une responsabilité partagée.
Elle incombe aux pouvoirs publics mais également à chaque citoyen.

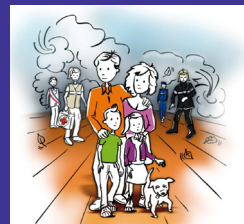
PRÉVOIR UN KIT D'URGENCE



■ kit, constitué d'objets de première nécessité regroupés, nécessaire en cas d'évacuation
+ Photocopies de documents importants (passeports, cartes nationales d'identité, permis de conduire...).

RÉALISER SON PROPRE

PLAN FAMILIAL DE MISE EN SURETÉ (PFMS)



■ utiliser le guide en ligne «Je me protège en famille» réalisé par la direction générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises du Ministère de l'intérieur et l'Institut des Risques Majeurs.

ASSURANCES ET CATASTROPHES NATURELLES



■ un assureur ne prendra en charge le règlement d'un sinistre dû à une catastrophe naturelle que si vous remplissez ces 2 conditions: être assuré contre ce type de sinistre (assurance basique= non couvert) et «état de catastrophe naturelle» confirmé par arrêté ministériel.

CONNAÎTRE LES CONSIGNES

ET NUMÉROS D'URGENCE EN CAS DE DANGER



alertes
sonores

15

18

112

17

114

numéros des services de secours

■ consignes de base: rester informé, couper l'électricité et le gaz, ne pas aller chercher les enfants à l'école, ne pas encombrer les lignes téléphoniques.

■ Ville d'Ajaccio
Direction générale des services techniques
6, boulevard Lantivy
20000 AJACCIO

04 95 51 52 74

► **risquesmajeurs@ville-ajaccio.fr**

Dicrim en ligne ►



► Inscription à la téléalerte

<https://cli.inscription-volontaire.com/ajaccio/inscription.php?lang=fr>

► Information des Acquéreurs et des Locataires sur les risques (IAL)

www.georisques.gouv.fr

► Préfecture de Corse du Sud - Prévention des risques

<https://www.corse-du-sud.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite-protection-des-populations/Prevention-des-risques>



Ce document est cofinancé dans le cadre du Programme de Prévention contre les inondations (PAPI) à hauteur de 30% par le Fonds Européen de Développement Régional et 50% par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs.

